

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada et au Japon



COMMUNIQUE DE PRESSE

**EXERCICE DE L'OPTION DE SURALLOCATION : TAILLE
DEFINITIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PORTEE A
76,1 MILLIONS D'EUROS**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DES INFORMATIONS
CONCERNANT LA STABILISATION DES ACTIONS EUROPACORP**

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris, le 20 juillet 2007 :

Exercice de l'option de surallocation

EuropaCorp, producteur et distributeur d'œuvres cinématographiques et l'un des tout premiers studios de cinéma indépendant en Europe, annonce que, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B), ABN AMRO ROTHSCHILD, Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, et LAZARD NATIXIS, Teneur de Livre Associé, ont exercé le 19 juillet 2007 l'option de Surallocation prévue au titre du Placement Global en vue de la souscription de 394.699 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'Offre, soit 15,50 euros par action, pour un montant de 6.117.834,50 euros.

L'admission aux négociations des actions nouvelles supplémentaires émises par EuropaCorp dans le cadre de l'exercice de l'Option de Surallocation est prévue le 24 juillet 2007.

En conséquence, le produit brut total de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global a été porté à 76,1 millions d'euros.

A l'issue de l'opération, le nombre total d'actions composant le capital social d'EuropaCorp s'élève à 20.310.828 actions.

L'émission des actions nouvelles supplémentaires porte ainsi le flottant à 22,91 % du capital d'EuropaCorp.

**Mise à disposition du public des informations concernant la stabilisation des actions
EuropaCorp**

ABN AMRO ROTHSCHILD, Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, et LAZARD NATIXIS, Teneur de Livre Associé, indiquent, conformément à l'article 9.3 du Règlement (CE) N°2273/2003 de

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada et au Japon

la Commission du 22 décembre 2003 et à l'article 631-10 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers :

- qu'une stabilisation sur les actions EuropaCorp (code ISIN FR0010490920) a été effectuée par ABN AMRO ROTHSCHILD en sa qualité d'agent de stabilisation ;
- que la stabilisation a débuté le 6 juillet 2007 ;
- que la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 18 juillet 2007 ;
- que la fourchette à l'intérieur de laquelle ces opérations ont eu lieu est comprise entre 15,35 et 16,00 euros.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

A partir du 20 juillet 2007 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société EuropaCorp a confié à ROTHSCHILD & CIE Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} avril 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 460.000 Euros.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2007 sous le numéro 07-208, composé du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2007 sous le numéro I.07- 086 et d'une note d'opération sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société EuropaCorp, 137, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris et des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la société EuropaCorp (www.europacorp-investors.com).

A propos d'EuropaCorp

Un studio verticalement intégré

Bâti sur le modèle imaginé par Luc Besson et Pierre-Ange Le Pogam, EuropaCorp a structuré son activité autour du concept de « studio verticalement intégré » : cette organisation assure à EuropaCorp la maîtrise de tous les stades du cycle de production et de distribution de ses films et lui permet d'imposer ses standards de qualité à l'ensemble des étapes de conception et de commercialisation d'un film, tout en optimisant la rentabilité des capitaux investis.

Une véritable visibilité à l'international

Elément clé de la stratégie d'EuropaCorp, la ligne éditoriale adoptée par le Groupe accorde une part très importante à l'international. En particulier, EuropaCorp a su s'illustrer à l'étranger au travers de succès comme *Danny The Dog*, *Le Transporteur 2* ou encore plus récemment *Arthur et les Minimoys*. EuropaCorp réalise aujourd'hui une part importante de son activité à l'international (41% du chiffre d'affaires des deux derniers exercices), proportion qui positionne le Groupe non seulement comme un acteur de référence en Europe mais également comme l'un des seuls studios de cinéma français doté d'une véritable visibilité à l'international.

Une dynamique de production forte, des projets ambitieux

EuropaCorp fait actuellement partie des producteurs les plus dynamiques en France, avec 45 films produits ou coproduits depuis 1999, sortis en salles au 31 mars 2007 et qui figurent aujourd'hui à son catalogue. EuropaCorp se distingue également par le caractère ambitieux de ses productions qui comprennent à la fois des comédies (saga des *Taxi 2 à 4*), des films d'action (*Ne le Dis à Personne*, *Banlieue 13*), des films de genre (*Quand j'étais chanteur*, *Trois Enterrements*) mais aussi un film d'animation (*Arthur et les Minimoys*).

Une croissance soutenue et rentable

Rentable dès le démarrage de son activité en 1999, EuropaCorp a, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007, publié un chiffre d'affaires consolidé de 158,7 millions d'euros pour un résultat net consolidé de 8,2 millions d'euros.

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur la rubrique "Facteurs de risques" du prospectus. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 du document de base et au chapitre 2 de la note d'opération.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions EUROPACORP dans un quelconque pays.

Les actions d'EuropaCorp ne pourront être vendues aux États-Unis (tel que ce terme est défini par la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié) en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada et au Japon

communiqué aux États-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions aux États-Unis. Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux États-Unis.

Aucune offre publique n'est effectuée au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations sont uniquement destinées aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« Ordonnance ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(1) de l'Ordonnance ou d'autres personnes auxquelles EuropaCorp peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance.

Contacts

EuropaCorp
Raphaël Durand
Directeur Administratif et Financier
Tél. : 01 53 83 03 03
Fax : 01 53 83 02 91
investors@europacorp.com

NewCap.
Agence de communication financière
Pierre Laurent / Axelle Vuillemer
Tél. : 01 44 71 94 94
Fax : 01 44 71 94 90
europacorp@newcap.fr